

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2026 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire : Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Mathieu ROUSSEAUX - Élisabeth VILLARD - -- Denis LINOSSIER- Bernard VILARS – Marie MICHEL – Camille BOICHOT – Benoît LAFFONT – Océane BOURRIN.

Membres représentés : Charles DESGLÈNE par Mathieu ROUSSEAUX - Jacqueline CHANSON par Philippe HEITZ

Membres absents /

Secrétaire de séance Benoît LAFFONT

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 2 avril 2026 à l'unanimité

Il a été oublié d'y inscrire le nom des membres de la commission finance, qui est une commission facultative. Le sujet sera traité lors du présent Conseil.

D2026-04-28 : TAXES COMMUNALES 2026

M. le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Constatant que les taux sont demeurés inchangés depuis 2020 et que les charges courantes de fonctionnement de la commune s'accroissent d'année en année, le Conseil décide de procéder à une augmentation des taux de un point pour les trois taxes de sa compétence (TFB taxe sur le foncier bâti, TFNB taxe sur le foncier non-bâti, TH taxe d'habitation).

En conséquence,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe s/ Foncier Bâti : 35,09 %

Taxe s/ Foncier non bâti : 39,32 %

Taxe habitation : 13.02%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

-

D2026-04-29 : Délégation maire modifications

Monsieur le maire informe le conseil Municipal qu'il y a lieu de préciser les conditions dans lesquelles le maire pourra exercer les attributions concernant les décisions déléguées par le Conseil.

Il est proposé de modifier et compléter les attributions suivantes, numérotées ainsi sur la délibération D2026-03-18 :

3° De procéder, dans la limite de 100 000€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000€ par dommage ;

14° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Il est proposé de supprimer les attributions suivantes, numérotées ainsi sur la délibération D2026-03-18 :

11° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code.

13° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, ces modifications de délégations au Maire.

D2026-04-30 : Désignation correspondant défense

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune de Burdigues.

Le rôle du correspondant porte notamment sur

- La transmission d'informations relatives du ministère des armées auprès des autres élus et des administrés, et être capable d'orienter les interlocuteurs vers les services concernés,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, entre autres en direction des jeunes générations,
- Faciliter l'intervention des forces armées sur la commune au profit de la population, en cas de catastrophe par exemple.

Après en avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité

de désigner Mr Philippe HEITZ, Maire, en tant que correspondant défense de la commune.

D2026-04-31 : Désignation membres commission impôts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la lettre de Monsieur le Directeur des Finances Publiques de la Loire, concernant la constitution de la commission communale.

Monsieur le Maire informe que c'est le conseil municipal qui doit dresser cette liste de vingt-quatre noms pour les commissaires titulaires et suppléants.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité propose 24 noms :

– DUPRÉ Alain 214 route de la Bresse 01400 CONDEISSAT

- MEDINA Fernand 8 lotissement de la croix de Pierre 42220 BURDIGNES
- LEORAT Guy 1871 route de Doiveux 42220 BURDIGNES
- BOURRIN Nadine 1151 route de la côte 42220 BURDIGNES
- HEYRAUD Hélène 134 Impasse de la ZA de la gare 42220 BURDIGNES
- PARROT Stéphanie 872 route de Ceylionnas 42220 BURDIGNES
- BOURGAUD Christophe 576 route de l'hermutz 42220 BURDIGNES
- FRECON ROMÉZY Christiane 285 route de la vigne 42220 BURDIGNES
- BERNE Alain 395 route des Chirattes 42220 BURDIGNES
- GERY Michel 20 chemin de la madonne 42220 BURDIGNES
- FANGET Pascal 175 route de grand tony 42220 BURDIGNES
- FINON Roland 2015 route de Rachassieux 42220 BURDIGNES
- VALLAT Paulette 315 route de Montpenant 42220 BURDIGNES
- GARIN Roger 100 chemin du grand champ 42220 BURDIGNES
- ROUX Mickaël 11 Lotissement la croix de pierre 42220 BURDIGNES
- CHARRAT Jean Noël 190 chemin du moulin de montchal 42220 BURDIGNES
- REYNAUD Luc 323 route de Montpénant 42220 BURDIGNES
- COURBON Bernard 601 route de Mounes 42220 BURDIGNES
- LAFFONT Marc 245 route de Montchal 42220 BURDIGNES
- BALLANDRAUD Aline 172 route des Granges 42220 BURDIGNES
- MEYER Claire 31 impasse desjoyaux 42000 SAINT ETIENNE
- LEVEQUE Jean Yves 44 route de Vanosc 42220 BURDIGNES
- VIALETTE Marie-Odile 21 route de Toissieu 42220 BURDIGNES
- MICHEL Marie François 80 chemin de lailleul 42220 BURDIGNES

D2026-04-32 : Convention avec le département jalonnement de boucles cyclables

M. le maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Département de la Loire concernant la mise en service de boucles cyclables visant à mettre en valeur les éléments remarquables du patrimoine ligérien et contribuer à leur développement touristique.

Sur le territoire du Pilat, 3 boucles locales ont été identifiées en lien avec les intercommunalités concernées, dont la boucle P1 concernant Burdignes, en pièce jointe le plan de situation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de formaliser les modalités de mise en place de ce dispositif et de son entretien une convention doit être établie entre le Département de la Loire, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et la Commune de Burdignes.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention. Sur demande des conseillers municipaux, il précise que le département prendra en charge les travaux d'aménagement et de balisage. La commune devra veiller à l'entretien des balises et des marquages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

D2026-04-33 : Lots écohomeau

Mr le maire rappelle la délibération D2025-12-53 du 17 décembre 2025 approuvant la division de la parcelle n°AC 0199 en deux parcelles, l'une destinée à être vendue à l'ASL de

Mirosse pour la construction d'une maison commune, l'autre destinée à être vendue à Mme S. Tricot pour la construction d'une maison individuelle.

Suite à l'établissement du plan de division établi par le géomètre et à la modification de la numérotation cadastrale en date du 13 avril 2026, documents annexés à la présente délibération, il est nécessaire de préciser les conditions et modalités des transactions pour la rédaction des actes notariés.

Après cette présentation, le maire et Mme Camille BOICHOT, tous deux propriétaires de lot à Mirosse, quittent la salle du Conseil. La présidence de la séance est assurée par le premier adjoint M Mathieu ROUSSEAUX,

Considérant la délibération D2025-12-53 du 17 décembre 2025,

Considérant la nécessité de régulariser les limites des parcelles nouvelles issues de la division avec la voirie communale et la maison de M Julien CUSSINET,

Le conseil DÉCIDE par 8 voix pour :

- d'approuver le plan de division annexé,
- la cession à Mme Sophie TRICOT de la parcelle n°AC0221 d'une contenance de 390 m2,
- l'échange sans soulte avec Mr Julien CUSSINET de sa parcelle n°AC 0217 d'une contenance de 4m2 avec la parcelle n° AC 0219 d'une contenance de 2m2
- la cession à l'ASL de Mirosse des parcelles AC 220 d'une contenance de 386 m2 et n° AC 0217 d'une contenance de 4m2.

D2026-04-34 : Désignation commission des finances:

Lors de la délibération D2026-04-23 concernant l'organisation et la composition des commissions communales facultatives, la commission des finances n'a pas été actée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer une commission des finances, le Maire étant président de droit, composée de :

- Mathieu ROUSSEAUX
- Marie MICHEL
- Denis LINOSSIER
- Élisabeth VILLARD
- Charles DESGLÈNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

D2026-04-35 : Nouvelle Nomination des délégués au SIEL

Monsieur le Maire rappelle la délibération D2026-04-27 nommant les délégués au SIEL Loire, et informe le conseil Municipal qu'il y a lieu de refaire la désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Loire suite à l'installation du Conseil communautaire de la communauté de communes des monts du Pilat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne par scrutin secret à la majorité absolue
Délégué Titulaire - Philippe HEITZ

Délégué Suppléant - Bernard VILARS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Questions diverses

- Demande de soutien d'une motion du SIEL

Face au déficit croissant des départements, l'Etat souhaite leur déléguer certaines compétences « rentables ». Il s'agit notamment de la gestion de l'eau, de l'énergie, du gaz. Face à cette potentielle perte de compétence, le SIEL a rédigé une motion qu'il demande aux communes de soutenir.

Le Conseil se prononce favorable à l'unanimité

- Vente des terrains Reboullet

La famille Reboullet souhaite se séparer des terrains agricoles qu'elle possède sur la commune de Burdignes.

M.le Maire expose aux Conseillers l'intérêt pour la commune d'acquérir une petite surface le long de la salle du Tilleul dans l'éventualité de travaux de réfection de la salle.

Une rencontre sera prévue entre l'actuel locataire (Ferme du chant des cloches), l'exploitant (GAEC de La Source) et M.le Maire.

Fin de la réunion à 21h

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

